



UNIONS RÉGIONALES
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ LIBÉRAUX

Maison des URPS

13 E Bd Solférino 35000 Rennes

accueil@maisondesurpsbretagne.org

02 99 84 15 15

Rennes, le Mardi 1 Décembre 2020

Mr le Ministre Olivier VERAN
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75700 PARIS

Objet : Cotisations URPS (CURPS)

Monsieur le Ministre,

Les Présidentes et Présidents des Unions Régionales de Professionnels de Santé Libéraux (Biologistes, Chirugiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens et Sages-Femmes) de la région Bretagne ont pris connaissance de votre courrier en date du 5 Octobre 2020.

Dans ce courrier, vous insistez sur la place prépondérante et incontournable qu'occupent aujourd'hui les Unions Régionales de Professionnels de Santé Libéraux (URPS) dans la promotion de la qualité des soins, la prévention ou encore l'organisation de l'offre de soins mise d'ailleurs en évidence depuis le début de la crise sanitaire.

Pour assurer la représentation de l'ensemble des Professionnels de Santé Libéraux (PSL), nous nous appuyons sur nos élus et nos collaborateurs salariés. Les moyens financiers, issus des cotisations de nos concitoyens et de nos confrères au travers de la CURPS, sont donc essentiels à la réalisation de nos missions.

Le niveau de financement (de 0,1 à 0,5% des revenus selon les PSL), déjà insuffisant pour certaines URPS, nous obligent parfois à prioriser des actions au détriment d'autres projets. De ce fait, il n'est donc pas possible pour nous d'envisager une quelconque réduction de ces cotisations.

Nous avons parfaitement conscience, pour le bon fonctionnement démocratique de notre système de santé, que soit assuré aux organisations syndicales nationales un financement mais il ne doit pas être préjudiciable à celui des URPS.

Par la présente, nous souhaitons donc vous indiquer notre formelle opposition à une réduction de nos dotations qui aurait pour conséquence de fragiliser financièrement nos URPS et de ne plus pouvoir assurer nos missions régionales de Santé Publique.

Nous vous demandons par la même occasion d'étudier la possibilité de relever le plus petit taux annuel de contribution (actuellement de 0.1%) à 0.2 voire 0.3% pour donner aux petites URPS la possibilité de représenter décemment leur profession.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



URPS des Biologistes
Dr Julien GOUNEAUD
Président



URPS des Chirurgiens-Dentistes
Dr Dominique LE BRIZAULT
Président



URPS des Infirmiers
Mr Patrice THORAVAL
Président



URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes
Mr Olivier DARTOIS
Président



URPS des Médecins
Dr Nikan MOHTADI
Président



URPS des Orthophonistes
Mme Noémie FAURE
Présidente



URPS des Orthoptistes
Mme Karine BROUSTER-BEGNIC
Présidente



URPS des Pédiatres-Podologues
Mr Fabien STAGLIANO
Président



URPS des Pharmaciens
Dr Luc MOUGIN
Président



URPS des Sages-Femmes
Mme Diane POUZOULET
Présidente